



GERANTE INCAPABLE DE POURSUIVRE ACTIVITE COMMERCIALE

Par **Visiteur**, le **16/05/2011** à **09:23**

Bonjour, mon Ex-épouse vient de faire une tentative de suicide; ses jours ne semblent pas en danger mais il y a fort à parier qu'elle ne pourra pas reprendre l'exploitation de sa boutique ouverte depuis un peu plus d'un an en son nom propre. Personne ne peut la remplacer, il va donc falloir fermer/vendre... Sans rentrer dans les détails, comment cela peut il se passer ? A part elle qui pourra signer ? comment peut être réparti l'argent... ? qui devra régler les dettes ? etc...

Si vous avez des questions n'hésitez pas je tacherai d'y répondre le mieux possible.

Par **fra**, le **18/05/2011** à **17:40**

Bonsoir,

Le problème réside dans le fait, d'une part, qu'en cas d'impossibilité à poursuivre l'exploitation, la valeur du fonds va très vite se déprécier jusqu'à devenir nulle et, d'autre part, que certaines charges de fonctionnement continuent de courir, alors qu'il n'y a plus de rentrées (à commencer par le loyer du magasin).

S'il n'y a aucune chance de retour, soit, vous mettez en vente, immédiatement, soit vous déposez le bilan qui aura, pour conséquence de stopper la poursuite des charges. Mais, il n'y aura plus grand chose à vendre.